



**REPUBLIQUE**  
**FRANCAISE**  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 24 octobre 2022**  
**Objet : Subvention au CCAS**

L'an deux mille vingt et deux et le 24 octobre à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, AILLAUD Karine MOUREN Sylvie, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs HOLIET Samuel, CHAMBRE Emmanuel, BONO Vicente, et AKLA Mohammed.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2022

Appréciation agréée E. Dupont

99\_DE-004-210401089-20221024-2022\_07\_40-

Conseil Municipal du 24 octobre 2022

Délibération n° 2022/07/40

**Objet : Subvention au CCAS**

Mme le Maire expose au conseil municipal, que pour pouvoir constituer la trésorerie nécessaire au CCAS au financement des actions menées en début d'année avant le vote des budgets, il conviendrait d'attribuer une subvention complémentaire au CCAS.

Elle propose de verser une subvention complémentaire de 2000 €.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et vote une subvention de 2000 € au CCAS.

Malijai,  
Le 24 octobre 2022  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2022

Application agréée E-legalite.com

09\_DE-004-210401080-20221024-2022\_07\_40-